Province de Québec

Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le mercredi 4 septembre 2024 à 18 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum les conseillères et les conseillers suivants : monsieur Raymond Saint-Aubin, madame Joan Raymond, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

Était absent, le conseiller, monsieur Michaël Vangansbeck.

ORDRE DU JOUR

- Ouverture et constatation du guorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour.
- 3. Services professionnels Mandat pour recouvrement de créances Factures impayées pour services dispensés.
- 4. Renouvellement de contrat et modification du titre d'emploi de Mme Stéphanie Harvey Superviseure au Service des loisirs et de la vie communautaire.
- 5. Modification du titre d'emploi de Mme Patricia Comeau Directrice au Service des loisirs et de la vie communautaire.
- 6. Approbation de l'organigramme municipal mis à jour.
- Services professionnels Conciliation et médiation de quartiers Médiation sans frontières –Dossier #ADM-202409-089
- 8. Travaux intérieurs au 88, chemin Masson Modifications aux conduits de ventilation, suivant l'ajout de cloisons au Service de l'urbanisme Dossier # URB-202409-090.
- 9. Achat de matériel pour l'École Monseigneur-Ovide-Charlebois.
- Services professionnels Mandat pour production d'une vidéo Prix Mérite municipal KBC Films inc. – Dossier # ADM-202409-091.
- Prêt de lieu public pour un tournage 15 septembre 2024.
- 12. Approbation de paiement Achat de décoration de Noël lumineuse Leblanc Illuminations Canada.
- 13. Période de questions.
- 14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

9985-09-2024

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.</u>

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

9986-09-2024

3. <u>SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT POUR RECOUVREMENT DE CRÉANCES – FACTURES IMPAYÉES POUR SERVICES DISPENSÉS.</u>

ATTENDU l'émission des factures # 3785 et # 3786 datées du 23 octobre 2023 pour des services rendus par la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU que bien que les services aient été effectivement rendus, les factures qui en découlent demeurent impayées ;

ATTENDU que malgré plusieurs échanges et en dépit d'une offre de médiation, il appert que le débiteur refuse d'acquitter les montants dus ;

ATTENDU que le conseil municipal considère que la radiation de certaines créances peut se faire, notamment lorsque celles-ci sont irrécupérables ou prescrites ;

ATTENDU que le conseil municipal ne considère pas que les créances dues sont prescrites et qu'il ne peut donc procéder à leur radiation par résolution ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'assurer une saine gestion des fonds publics par la mise en œuvre de moyens pour protéger et recouvrer ses créances ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil mandate la directrice générale adjointe, Me Marie-Pier Pharand, afin qu'elle prenne tous les moyens appropriés pour recouvrer les créances découlant des factures # 3785 et # 3786 datées du 23 octobre 2023, et, par le fait même, mandate la firme Racicot Chandonnet, avocats, dans le cadre du mandat # ADM-202409-088, pour l'accompagner dans la démarche de recouvrement de la créance.

QUE cette dépense soit imputable aux postes budgétaires # 02-13000-410 et # 62-13000-410.

9987-09-2024

4. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ET MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE MME STÉPHANIE HARVEY – SUPERVISEURE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE.

ATTENDU la résolution #8796-09-2022 concernant l'embauche de madame Stéphanie Harvey à titre de coordonnatrice adjointe aux loisirs et à la vie communautaire pour un contrat d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 6 septembre 2024 ;

ATTENDU l'analyse et l'évaluation de mesdames Patricia Comeau, coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire et Julie Forgues, directrice générale ;

ATTENDU l'entente à intervenir pour des formations à être dispensées ;

ATTENDU les besoins du Service des loisirs et de la vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à la modification et à la signature du contrat d'embauche de madame Stéphanie Harvey au niveau du titre de son poste qui devient superviseure du Service des loisirs et de la vie communautaire, de même que pour tous les documents officiels à venir ainsi que pour la durée pour un contrat à durée indéterminée suivant l'acceptation de l'entente de formation à intervenir.

9988-09-2024

5. <u>MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE MME PATRICIA COMEAU - DIRECTRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE.</u>

ATTENDU la résolution #8710-07-2022 concernant l'embauche de madame Patricia Comeau à titre de coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire ;

ATTENDU la demande de l'employée pour une modification du titre du poste pour directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire étant donné les tâches réalisées et la configuration de l'organigramme municipal;

ATTENDU les besoins de la direction générale et du Service des loisirs et de la vie communautaire ;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice générale, madame Julie Forgues pour une modification au titre du poste n'affectant pas les tâches et le traitement salarial ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à la modification du contrat d'embauche à durée indéterminée de madame Patricia Comeau au niveau du titre de son poste qui devient directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, de même que pour tous les documents officiels à venir.

9989-09-2024

6. <u>APPROBATION DE L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL MIS À JOUR.</u>

ATTENDU le projet d'organigramme mis à jour et daté du 27 août 2024 préparé par la directrice générale, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'organigramme 2024 mis à jour dans sa version du 27 août 2024.

9990-09-2024

7. <u>SERVICES PROFESSIONNELS – CONCILIATION ET MÉDIATION DE QUARTIERS - MÉDIATION SANS FRONTIÈRES – # ADM-202409-089</u>.

ATTENDU que le contrat de service entre Médiation sans frontières et la Ville venait à échéance le 1er août 2024 pour le service personnalisé de médiation et conciliation de quartier ;

ATTENDU l'offre de renouvellement telle que formulée par madame Mylène Jaccoud, de Médiation sans frontières, le 15 août 2024 pour une nouvelle année au montant de 0.50 \$ par citoyen plus les taxes applicables;

ATTENDU qu'après étude, la directrice générale, madame Julie Forgues, en recommande le renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accueille la recommandation précitée et accepte l'offre de Médiation sans frontières et lui octroie le contrat # ADM-202409-089 pour le service de médiation et conciliation de quartier pour une année au montant correspondant à 0.50 \$ par citoyen (3 651 selon le décret de population du Québec, 2024) soit un montant de 1 825.50 \$ plus les taxes applicables pour une année (2 098.87 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-410.

9991-09-2024

8. TRAVAUX INTÉRIEURS AU 88, CHEMIN MASSON - MODIFICATIONS AUX CONDUITS DE VENTILATION, SUIVANT L'AJOUT DE CLOISONS AU SERVICE DE L'URBANISME - # URB-202409-090.

ATTENDU la nécessité de s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour le projet d'installation des conduits de ventilation nécessaires à la distribution d'air, afin de rejoindre deux bureaux ajoutés au Service de l'urbanisme et de l'environnement :

ATTENDU les prix demandés et la soumission la plus avantageuse reçue le 5 août 2024, de l'entreprise Climatisation J.F.P. inc., au montant de 1 330.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil entérine le contrat de gré à gré # URB-202409-090 attribué à Climatisation J.F.P. inc. pour l'installation des conduits de ventilation nécessaires à la distribution d'air, afin de rejoindre deux bureaux ajoutés au Service de l'urbanisme et de l'environnement, selon sa soumission # 9675 datée du 5 août 2024 au montant global de 1 330.00 \$ plus les taxes applicables (1 529.17 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 03-31060-000 (Fonds d'administration au PTI 2024-2025-2026) et payable, si admissible, par l'aide financière demandée au Programme PRABAM.

9. <u>ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'ÉCOLE MONSEIGNEUR-OVIDE-CHARLEBOIS.</u>

9992-09-2024

ATTENDU qu'il y a deux ans, la Ville avait remis une somme d'argent à l'école pour l'achat de livres jeunesse ;

ATTENDU que les enseignants de l'École Monseigneur-Ovide-Charlebois ont reçu une formation pour enseigner à l'extérieur des murs de l'école ;

ATTENDU que les professeurs aimeraient enseigner davantage aux enfants à l'extérieur, car les bienfaits sont nombreux, dont le niveau de concentration ;

ATTENDU une demande d'une enseignante pour que la Ville participe financièrement à l'élaboration d'un projet en 2 phases ;

ATTENDU que pour la phase 1 le montant demandé est de 2 000.00 \$ et pour la phase 2 de 1 500.00\$ pour un total de 3 500.00 \$;

ATTENDU que l'argent servira à l'achat de matériels pour les enfants afin de faciliter leur apprentissage ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la directrice du Service des loisirs et de la vie communautaire, madame Patricia Comeau, à procéder à l'achat du matériel pour le début des classes pour un montant n'excédant pas 1 790 \$ pour la phase 1, conformément à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE cette dépense soit imputée au poste # 02-70160-640.

9993-09-2024

10. <u>SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT POUR PRODUCTION D'UNE VIDÉO – PRIX MÉRITE MUNICIPAL – KBC FILMS INC. – DOSSIER # ADM-202409-091.</u>

ATTENDU la volonté du conseil municipal pour soumettre la candidature de la Ville à l'édition 2025 du prix Mérite municipal et permettre diverses activités promotionnelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de service datée du 26 août 2024 de KBC Films inc. et lui attribue le mandat de gré à gré # ADM-202409-091 au montant de 3 900 \$ plus les taxes applicables (4 484.03 \$ toutes taxes comprises) pour la réalisation d'une capsule vidéo dans le cadre de la candidature de la Ville au prix Mérite municipal et diverses promotions.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-62100-341, suivant transfert budgétaire.

9994-09-2024

PRÊT DE LIEU PUBLIC POUR UN TOURNAGE – 15 SEPTEMBRE 2024.

ATTENDU la demande de Productions Avenida à l'effet d'être autorisé à tenir un tournage le 15 septembre 2024 sur le balcon de l'hôtel de ville dans le cadre de Secrets de villages, saison 2, au sujet de la « sœur miracle », Anne de Félicité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'utilisation des lieux publics par Productions Avenida pour un tournage devant se tenir le 15 septembre 2024 et par le fait même autorise la directrice générale, madame Julie Forgues, ou en son absence, la greffière, madame Judith Saint-Louis, à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

12. APPROBATION DE PAIEMENT – ACHAT DE DÉCORATION DE NOËL LUMINEUSE – LEBLANC ILLUMINATIONS CANADA.

9995-09-2024

ATTENDU la volonté de la Ville de se doter de nouvelles décorations de Noël;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil entérine l'achat d'une décoration de Noël lumineuse auprès de Leblanc Illuminations Canada, conformément à la soumission datée du 3 juillet 2024, au montant de 2 027.25 \$ plus les taxes applicables (2 330.83\$ toutes taxes comprises) et autorise le Service de la trésorerie à acquitter la facture en temps et lieu.

QUE cette dépense soit payable à même le poste budgétaire # 03-31070-000 suivant transfert budgétaire du poste # 02-70160-640.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question présentée.

9996-09-2024

14. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE.</u>

Étant 18 h 36, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)	(signé)
Monsieur Gilles Boucher	Madame Judith Saint-Louis
Maire	Greffière

/jsl

Séance enregistrée en vidéo et en son